COMGEST

The Quality Growth Investor

DÉCLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Comgest Asset Management International Ltd.

LEI : 635400IFPTXRPJVEVJ24

Juin 2025

Résumé

Le Groupe Comgest[1] (« Comgest »), par l'intermédiaire de ses filiales européennes Comgest S.A.[2] (« CSA ») et Comgest Asset Management International Ltd[3] (« CAMIL »), prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

La présente déclaration de CAMIL[4] relative aux principales incidences négatives (« PAI ») sur les facteurs de durabilité couvre la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Comgest s'engage à prendre en compte et à atténuer, dans la mesure du possible, les incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité. À cet effet, Comgest s'assurera que son équipe de gestion, y compris une équipe spécialisée d'analystes ESG, tient compte, dans la mesure du possible, d'un large éventail de données, de recherches et d'analyses relatives aux incidences négatives des sociétés bénéficiaires. En outre, le Groupe Comgest a adopté une Politique de propriété active disponible sur le site Internet de Comgest et soutient actuellement diverses normes internationales visant à atténuer les incidences négatives sur l'environnement et la société.[5]

Comgest estime que tous les investissements peuvent avoir une incidence sur la société et sur l'environnement. Comgest doit donc surveiller les incidences de ses sociétés bénéficiaires afin d'évaluer si elles soutiennent les conditions d'une croissance durable. Ce faisant, elle cherche à protéger les intérêts à long terme de ses clients en investissant dans des sociétés dont les rendements financiers sont, selon elle, viables à long terme.

La recherche ESG est intégrée au processus d'investissement de Comgest, car elle permet une meilleure évaluation de la « qualité » d'une société. Cette recherche ESG, menée à la fois par les analystes ESG et les analystes financiers, est utilisée pour compléter l'analyse fondamentale qui est par ailleurs réalisée et pour améliorer les connaissances des analystes sur les sociétés qu'ils suivent, tant en termes des principaux risques que des opportunités susceptibles d'avoir une incidence sur elles. Dans le cadre de son processus d'intégration des facteurs ESG, l'équipe de gestion de Comgest évalue les principales incidences négatives causées par les sociétés dans lesquelles elle investit en surveillant les 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives mentionnés à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ainsi que deux indicateurs facultatifs sélectionnés par Comgest.

Les efforts d'atténuation des incidences négatives comprennent l'application de politiques d'exclusion ciblées concernant certaines activités, comme indiqué dans la Section I de la déclaration complète (Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité), où les risques en matière de durabilité et les incidences négatives ont tendance à être plus importants.

Les autres efforts d'atténuation sont présentés aux Sections II, III et IV de la déclaration complète. Ces efforts impliquent des activités de gestion auprès des sociétés dans lesquelles le produit financier investit, notamment l'exercice des droits de vote aux assemblées générales annuelles, la conduite d'un dialogue avec les entreprises sur des problématiques ESG spécifiques et le soutien continu des initiatives du secteur qui guident l'évaluation des principales incidences négatives par Comgest, comme indiqué dans les sections II, III et IV de la déclaration complète (Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité).

1 Comgest Global Investors, S.A.S., est la société holding du Groupe Comgest, qui comprend six sociétés de gestion d'actifs : Comgest S.A. (Paris), Comgest Far East Ltd (Hong Kong), Comgest Asset Management International Ltd (CAMIL) (Dublin), Comgest Asset Management Japan Ltd (Tokyo), Comgest Singapore Pte Ltd (Singapour) et Comgest US LLC (Boston). Comgest dispose également des sites de service suivants : Comgest Deutschland GmbH (Düsseldorf), Comgest Benelux B.V. (Amsterdam), Comgest Australia Pty Ltd (Sydney). Par ailleurs, CAMIL dispose de bureaux à Londres, Milan, Vienne et Bruxelles.

2 LEI : 9695009FD7COWRM2FU86

3 LEI : 635400IFPTXRPJVEVJ24

4 La déclaration de CAMIL est disponible sur le site Internet de Comgest.

5 https://www.comgest.com/en/our-business/esg/our-commitments

Les principaux enseignements tirés de cette période d'évaluation sont les suivants :

- **Couverture des données et développement de mesures** : Les sociétés ne communiquent pas encore de manière cohérente sur plusieurs PAI, ce qui entraîne une faible couverture des données et des difficultés pour interpréter les résultats et planifier des mesures d'atténuation efficaces. Comgest continuera d'attendre des sociétés bénéficiaires qu'elles publient davantage d'informations sur les indicateurs ESG significatifs.

- **Principale utilisation des données** : Dans l'attente d'une amélioration de la normalisation des rapports et de la couverture des données, Comgest a principalement utilisé les données des PAI pour identifier les sociétés les moins performantes sur des sujets importants afin d'alimenter la recherche ESG interne et de donner la priorité à l'engagement. Elle a également cherché à mettre en correspondance les données des PAI avec ses propres objectifs ou engagements, notamment en matière de climat. Cette mise en correspondance permet à Comgest de planifier des actions d'atténuation des PAI qui s'alignent sur sa stratégie globale d'investissement responsable.

- **Mise en œuvre de la Politique de propriété active** : Cette période d'évaluation démontre une mise en œuvre efficace de la Politique de propriété active de Comgest. Par exemple, conformément à sa Politique d'investissement responsable, Comgest s'engage activement auprès des sociétés bénéficiaires qui produisent le plus d'émissions, qui représentent la proportion la plus importante des émissions financées par Comgest, ou des sociétés bénéficiaires susceptibles d'être exposées à des controverses.

- **Comparaison historique :** Une comparaison des données des PAI de 2024 avec celles de 2022 et 2023 révèle des tendances mitigées, avec des améliorations dans certains domaines, mais aussi une augmentation notable de certains indicateurs. Comgest reconnaît les limites de cette analyse d'une année sur l'autre, principalement en raison de données incomplètes fournies par certaines sociétés bénéficiaires. Ces lacunes, ainsi que des facteurs comme l'amélioration de la couverture des données, les fluctuations des actifs sous gestion et les changements dans la composition du portefeuille, peuvent influer sur les résultats enregistrés. Une évolution majeure reste l'augmentation des émissions totales au titre de l'indicateur PAI 1, en particulier celles de niveau 3 ainsi que la somme des niveaux 1, 2 et 3. Cette augmentation substantielle résulte principalement d'un changement de méthodologie pour les émissions de niveau 3. Il convient toutefois de noter que, si les émissions totales ont augmenté, l'intensité des GES (gaz à effet de serre) des sociétés bénéficiaires a diminué.

- **Évolutions relatives aux initiatives sur le climat** : On observe une évolution dans les tendances et les questions concernant plusieurs initiatives. En particulier, l'initiative NZAM (Net Zero Asset Managers) a suspendu certaines de ses activités en janvier 2025 afin de réexaminer son objectif. Cette décision a été influencée par les récents changements aux États-Unis et les attentes réglementaires variables entre les juridictions. Comgest suit de près ces évolutions, sans toutefois envisager de modifier son approche en conséquence. Nous intégrons les considérations climatiques dans notre approche d'investissement afin d'identifier les risques financiers significatifs et d'améliorer la résilience de nos portefeuilles. L'engagement restera un pilier essentiel pour nous aider à rester informés et à atténuer les risques significatifs identifiés parmi les sociétés dans lesquelles nous investissons.

Ces principaux enseignements sont détaillés dans la Section I de la déclaration complète (Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité), y compris la Figure 1 couvrant les 14 PAI obligatoires et la Figure 4 couvrant les deux PAI facultatives sélectionnées.